* Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

OPAH : KÉSAKO ?

Douarnenez Communauté et La Communauté de Communes Cap Sizun-Pointe du Raz soutiennent les projets de rénovation de l'habitat privé, dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) mutualisée sur les deux territoires.

Ce programme se déroulera **de mai 2018 à avril 2023**

POUR QUI ?

Les propriétaires de résidences principales, sous conditions de ressources.

Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition.

QUELS TRAVAUX ?

- Travaux d'économie d'énergie.
- Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap.
- Travaux lourds ou permettant de remédier à une situation d'insalubrité.

QUEL MONTANT ?

Le montant des aides est variable suivant les ressources et la composition du ménage ainsi que la nature du projet de rénovation.

Les aides peuvent aller de 20 % à 80 % du montant des travaux HT (ANAH ; Habiter Mieux ; subvention communautaire). Elles peuvent également être majorées par d'autres aides (caisses de retraite...).

EXEMPLES DE FINANCEMENT

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Revenu fiscal de référence du couple (2 pers) **:** 21 000 € (hors allocation)

Travaux projetés : remplacement du système de chauffage, isolation de la toiture et changement des menuiseries.

Coût total des travaux : 17 000 € HT

Aides mobilisables estimées : 10 700 €

(ANAH + Habiter Mieux : 10 200 € et Collectivité : 500 €)

Soit une aide couvrant plus de la moitié du montant des travaux HT

hors dispositifs nationaux (crédit d'impôt, éco-PTZ, etc.)

AUTONOMIE – ADAPTATION

Revenu fiscal de référence du propriétaire (1 pers) **:** 7 000 € (hors allocation)

Coût total des travaux : 4 000 € HT

Aides mobilisables estimées : 3 000 €

(ANAH : 2 000 € et Collectivité : 1 000 €)

Soit une prise en charge de 75% du montant des travaux HT

hors aides éventuelles de votre caisse de retraite.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1 • Je vérifie si je peux bénéficier des aides.

2 • Avec l'aide du conseiller habitat, je réalise un plan de financement pour les travaux.

3 • Je constitue et dépose mon dossier de demande de subvention (avant le démarrage des travaux).

4 • Je fais réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment.

5 • Je demande et je reçois les subventions à l'issue des travaux (acompte possible).

Ne démarrez pas vos travaux avant d'avoir déposé votre dossier de demande de subvention.

MIEUX chez SOI

Vérifiez l'éligibilité de votre projet en contactant le service habitat mutualisé :

Si vous habitez sur le territoire de la CC Cap Sizun-Pointe du Raz

Tél. 02 22 72 02 29
habitat.conseil@cap-sizun.fr

Permanences, sans rendez-vous le lundi, mardi, mercredi, jeudi matin de 9 h à 12 h 30

Maison de Services Au Public (MSAP)
17 rue Lamartine **Audierne**

Si vous habitez sur le territoire de Douarnenez Communauté

Tél. 02 98 74 49 49
habitat.conseil@douarnenez-communaute.fr

Permanences, sans rendez-vous, le lundi, mardi, mercredi, jeudi matin de 9 h à 12 h 30

Douarnenez Communauté
75 Rue ar Véret **Douarnenez**

Réseau TYNEO vous accompagne dans une mise en relation avec des professionnels pour les travaux de rénovation énergétique. Tél. 02 98 90 10 93 / www.reseautyneo.bzh

Le CAUE vous apporte un conseil architectural Tél. 02 98 98 69 15

www.lafabgraphique.com • Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photographique : 123rf.com.